

Règlement complet des Jeux
Campagne de Pâques « Le Jardin des Moji »

La société DIPA organise des jeux gratuits sans obligation d'achat durant sa campagne de Pâques 2018 intitulée « Le Jardin des Moji » (ci-après dénommé individuellement « le Jeu ») qui se dérouleront sur le site internet www.cemai.fr/lejardindesmoji (ci-après dénommé « le Site internet ») du 5 mars 2018 au 31 mars 2018 à 23h59.

Article 1 - Société organisatrice

Le Jeu est organisé par la Société DIPA, Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €, dont le siège social est situé 2980, avenue Julien Panchot – 66968 Perpignan Cedex 9, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro B 330 275 355, agissant en son nom propre (ci-après désignée « Société organisatrice »).

Article 2 - Participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure résidant en France Métropolitaine. Aucune personne morale ne peut y participer.

Concernant les personnes mineures, celles-ci sont admises à participer au Jeu sous réserve de l'obtention d'une autorisation parentale (ou de la personne titulaire de l'autorité parentale) préalablement à toute inscription. La participation se fait en effet sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. A ce titre, l'autorisation parentale écrite devra être communicable à première demande de la Société Organisatrice accompagnée d'un justificatif d'identité du ou des signataires de ladite autorisation. La non-communication de cette autorisation écrite entraînera la disqualification du mineur participant.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction définitive de participer au Jeu.

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer au Jeu n°1:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemai.fr/lejardindesmoji entre le 5 mars 2018 et le 6 mars 2018 à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et voter pour son emoji préféré parmi les trois présentés. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir voté pour son emoji préféré sur le site Internet www.cemai.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu, ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°2:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemai.fr/lejardindesmoji entre le 7 mars 2018 et le 8 mars 2018 à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et répondre à la question posée. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir répondu à la question sur le site Internet www.cemai.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu, ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°3:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji entre le 9 mars 2018 et le 10 mars 2018 à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et doit cliquer sur une partie de la roue de son choix. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur une partie de la roue affichée sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu, ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°4:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji le 11 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur le bouton de participation au Jeu sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un messages'affichera à l'écran et le participant saura s'ila gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°5:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji entre le 12 mars 2018 et le 14 mars 2018 à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et trouver le mini Moji caché sur l'écran. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir trouvé le mini Moji caché dans le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°6:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoi.fr/lejardindesmoji le 15 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur le bouton de participation au Jeu sur le site Internet www.cemoi.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°7:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoi.fr/lejardindesmoji le 16 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur le bouton de participation au Jeu sur le site Internet www.cemoi.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°8:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoi.fr/lejardindesmoji le 17 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et répondre à la question posée. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir répondu à la question sur le site Internet www.cemoi.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°9:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoi.fr/lejardindesmoji le 18 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.

3. Après avoir cliqué sur le bouton de participation au Jeu sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°10:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji le 19 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur le bouton de participation au Jeu sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°11:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji le 20 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur le bouton de participation au Jeu sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°12:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji le 21 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur le bouton de Participation au Jeu sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°13:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemai.fr/lejardindesmoji entre le 22 mars 2018 et le 23 mars 2018 à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et trouver l'ingrédient manquant de la recette affichée. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir trouvé l'ingrédient manquant de la recette du Jeu sur le site Internet www.cemai.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°14:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemai.fr/lejardindesmoji le 24 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur le bouton de participation au Jeu sur le site Internet www.cemai.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°15:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemai.fr/lejardindesmoji le 25 mars 2018 jusqu'à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et cliquer sur le bouton de participation. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir cliqué sur le bouton de participation au Jeu sur le site Internet www.cemai.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°16:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji entre le 26 mars 2018 et le 27 mars 2018 à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et trouver l'ingrédient manquant de la recette affichée. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir trouvé l'ingrédient manquant de la recette du Jeu sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°17:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji entre le 28 mars 2018 et le 29 mars 2018 à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et trouver le résultat du calcul affichée. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir trouvé le résultat du calcul du Jeu sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeu limité à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Pour participer au Jeu n°18:

1. Le participant doit se rendre sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji entre le 30 mars 2018 et le 31 mars 2018 à 23h59.
2. Le participant doit remplir le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse mail, genre et code postal) et voter pour son Moji préféré parmi les trois présentés. Il est rappelé que le participant doit saisir tous les champs obligatoires du formulaire.
3. Après avoir voté pour son Moji préféré sur le site Internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, un message s'affichera à l'écran et le participant saura s'il a gagné ou perdu ainsi que le lot remporté en cas de gain.

Le participant peut jouer une fois par 24h, et ce pendant toute la durée du Jeu concours.

La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. En cas de pluralité de participations constatée, toutes les participations seront annulées.

Jeux limités à un gain par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse e-mail).

Article 4 - Lots mis en jeu**Jeu n°1 :**

Sont mis en Jeu huit (8) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 11.97€ TTC.

Un (1) lot est composé de :

- un (1) Moji Lapin
- un (1) Moji Poule
- un (1) Moji Mouton

Jeu n°2 :

Sont mis en Jeu huit (8) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 11.97€ TTC.

Un (1) lot est composé de :

- un (1) Moji Lapin
- un (1) Moji Poule
- un (1) Moji Mouton

Jeu n°3 :

Sont mis en Jeu dix (10) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 7.98€ TTC.

Un (1) lot est composé de :

- un (1) mini Moji Pétillant
- un (1) mini Moji Framboise

Jeu n°4 :

Sont mis en Jeu trois (3) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99 € TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) Moji Lapin

Jeu n°5 :

Sont mis en Jeu douze (12) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 11.97€ TTC.

Un (1) lot est composé de :

- un (1) Moji Lapin
- un (1) Moji Poule
- un (1) Moji Mouton

Jeu n°6 :

Sont mis en Jeu trois (3) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99 € TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) Moji Poule

Jeu n°7 :

Sont mis en Jeu trois (3) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99 € TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) Moji Mouton

Jeu n°8 :

Sont mis en Jeu dix (10) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 7.98€ TTC.

Un (1) lot est composé de :

- un (1) mini Moji Pétillant
- un (1) mini Moji Framboise

Jeu n°9 :

Sont mis en Jeu trois (3) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99 € TTC. Un (1) lot est composé d'un (1) Moji Lapin

Jeu n°10 :

Sont mis en Jeu trois (3) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99 € TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) Moji Poule

Jeu n°11 :

Sont mis en Jeu trois (3) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99 € TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) Moji Mouton

Jeu n°12 :

Sont mis en Jeu dix (10) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99€ TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) mini Moji pétillant

Jeu n°13 :

Sont mis en Jeu vingt (20) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99€ TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) mini Moji framboise

Jeu n°14 :

Sont mis en Jeu dix (10) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99€ TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) mini Moji framboise

Jeu n°15 :

Sont mis en Jeu trois (3) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99€ TTC.

Un (1) lot est composé d'un Moji lapin

Jeu n°16 :

Est mis en Jeu un (1) lot au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

Le lot est composé de 7220g de produits CÉMOI. La valeur commerciale du lot est de 117.82€ TTC pour toute la période du Jeu.

Le lot est composé de :

- Trois (3) Moji 180g
- Trois (3) minis Moji 180g
- Deux (2) Sachets œufs dégustation chocolat au lait praliné et éclats de noisettes 185g
- Deux (2) Sachets œufs dégustation chocolat au lait praliné et éclats de caramel 185g
- Deux (2) Sachets œufs dégustation chocolat blanc praliné 185g
- Deux (2) Sachets œufs dégustation noir truffé fleur de sel 185g
- Deux (2) Sachets œufs dégustation assortiment croustillant lait 185g
- Deux (2) Sachets œufs dégustation assortiment fruité noir et lait 185g
- Deux (2) Sachets œufs dégustation assortiment praliné 440g

- Deux (2) Tablettes Grands Crus Cacao Chocolat Noir Dessert 66% de Cacao Sao Tomé 200g
- Deux (2) Tablettes Grands Crus Cacao Chocolat Noir 70% de Cacao République Dominicaine 100g
- Deux (2) Tablettes Grands Crus Cacao Chocolat Noir 72% de Cacao Équateur 100g
- Deux (2) Tablettes Grands Crus Cacao Chocolat Noir 64% de Cacao Huile Essentielle d'Orange 100g
- Deux (2) Tablettes Grands Crus Cacao Chocolat Noir 64% de Cacao Quinoa 100g
- Deux (2) Tablettes Grands Crus Cacao Chocolat Noir 64% de Cacao Physalis 100g
- Deux (2) Tablettes Grands Crus Cacao Chocolat au Lait 50% de Cacao Équateur 100g
- Deux (2) Sachets Petit Ourson Guimauve Chocolat Blanc 180g
- Deux (2) Sachets Petit Ourson Guimauve Chocolat Noir 180g
- Deux (2) Sachets Petit Hérisson Guimauve Chocolat au lait et Caramel 180g
- Deux (2) Sachets Petit Ourson Guimauve Chocolat au lait 180g

Jeu n°17 :

Sont mis en Jeu vingt (20) lots au total pour toute la période du Jeu. Un lot sera attribué à chaque gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

La valeur commerciale d'un lot est égale à 3.99€ TTC.

Un (1) lot est composé d'un (1) mini Moji pétillant

Jeu n°18 :

Sont mises en Jeu des entrées pour une journée à Disneyland Paris pour quatre (4) personnes d'une valeur maximale de 350,00€ TTC pour toute la période du Jeu.

Le gain comprend :

- Quatre (4) entrées pour quatre (4) personnes avec accès aux deux parcs Disneyland Paris à Marne la Vallée.
- Entrées aux parcs valables jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve de disponibilités

Le voyage ne comprend pas les frais ci-dessous qui restent à la charge du gagnant :

- Les frais de transport entre le domicile du gagnant et Disneyland Paris puis entre Disneyland Paris et le domicile du gagnant.
- Les frais personnels tels que les extras, les assurances, les repas, boissons, excursions, etc.

La dotation n'est ni cessible, ni transmissible, ni échangeable ni remboursable.

Dès lors que la réservation est actée avec le gagnant, le séjour n'est plus modifiable.

En cas d'annulation, le gagnant ne peut plus prétendre au lot. Le lot est alors définitivement perdu et aucun remboursement n'est possible.

Le lot sera attribué à un gagnant désigné tel que décrit à l'article 5 ci-dessous.

Article 5 - Désignation des gagnants

Les dotations seront attribuées aux joueurs dont la participation a coïncidé avec un instant gagnant.

Un instant gagnant correspond à la date, l'heure, la minute et la seconde de connexion déterminant le moment où un participant est déclaré gagnant de l'un des lots mis en Jeu à l'article 4.

Si le moment de la participation coïncide avec l'un des cent trente et un (131) instants gagnants, le participant sera déclaré gagnant et recevra immédiatement un message lui indiquant son gain.

Si l'instant où le participant joue ne correspond pas à un instant gagnant, il recevra un message lui indiquant qu'il n'a pas gagné.

Si aucun participant ne joue au moment où l'instant gagnant est dit « ouvert », c'est le participant qui joue le premier après l'instant gagnant, qui gagnera la dotation affectée à cet instant gagnant.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer (même nom et même adresse et/ou même adresse mail) pour la période de Jeu de l'opération.

Toute coordonnée incomplète, ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Le lot qui était alors attribué au gagnant concerné ne sera pas remis en Jeu. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues. Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

Article 6 - Remise des lots

Les lots seront adressés aux gagnants par la Société organisatrice, sous forme d'un envoi par coli postal sous douze (12) semaines maximum à compter de la date du gain à l'adresse qu'ils auront indiqué lors de leur inscription.

Le participant ayant gagné les entrées pour les parcs Disneyland Paris sera contacté par courrier et/ou téléphone, dans les trente (30) jours suivants la date de la fin du Jeu concours, pour choisir les dates de ses billets. Les billets seront valables jusqu'au 31 décembre 2018.

Strictement limité à leur désignation, les lots offerts aux gagnants ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la charge du gagnant. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni être échangés contre leur valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots qui n'auraient pas été attribués pour quelque raison que ce soit, indépendante de la volonté de la Société organisatrice, pourront être purement et simplement annulés.

Si les circonstances l'exigent, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer à tout moment un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans que le gagnant ne puisse prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Article 7 - Adresse du Jeu

DIPA S.A.S
Service Communication
2980 Avenue Julien Panchot
66968 Perpignan cedex 9

Article 8 - Protection des données à caractère personnel

Les participants sont informés que les données personnelles collectées via le bulletin de participation pourront faire l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées à la Société organisatrice à des fins d'organisation du Jeu, d'envoi de newsletters par mail, de ciblage sur les réseaux sociaux ainsi que sur des sites internet de vente de produits à marque Cémoi.

Les participants autorisent la Société organisatrice à utiliser leur nom, prénom et adresse, sur tout support, pour les communications concernant le Jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots remportés.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, bénéficient d'un droit d'accès, de copie, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société organisatrice à l'adresse du Jeu.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Article 9 - Limite de responsabilité

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, d'indisponibilité du site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le

bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur ou du téléphone portable du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux réseaux de téléphonie mobile, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou de logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. La Société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voix de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

Article 10 - Acceptation du règlement et dépôt

Le simple fait de participer entraîne:

- L'acceptation entière et sans réserve du présent règlement
- L'arbitrage en dernier ressort de la Société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet est disponible directement sur le Site internet www.cemoui.fr/lejardindesmoji pendant la période de Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et le mécanisme du Jeu.